

## Le Conseil municipal de Sayat 2008-2014



1



2



3



4



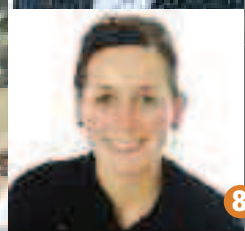
5



6



7



8



9

### Le Maire

**1. Robert COUZON**  
Président de la commission Finances et du Centre Communal d'Action Sociale  
Vice-Président de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans

### Les adjoints

**2. Charles MIRATON**  
Président de la commission Aménagement voirie

**3. André BUISSON**  
Président de la commission Urbanisme et logement

**4. Maurice MAIGNE**  
Président de la commission Environnement

**5. Bernadette MARTIN**  
Présidente de la commission Solidarité sociale  
Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

**6. Frédéric CHOMILIER**  
Président des commissions Vie scolaire et transport et Développement économique  
Conseiller communautaire de Volvic Sources et Volcans  
Elu sur la section d'Argnat

### Les conseillers municipaux

**Jean ANGLADA**  
[photo non communiquée]  
Conseiller municipal  
Elu sur la section d'Argnat

**7. René BALICHARD**  
Conseiller municipal  
Elu sur la section d'Argnat

**8. Emilie BERARD**  
Conseillère déléguée  
Vice-présidente de la commission Solidarité sociale

**9. Georges CAUTIER**  
Conseiller délégué  
Vice-président de la commission Bâtiments  
Conseiller communautaire de Volvic Sources et Volcans  
Vice-président du Syndicat du Bois de l'Aumône

**10. Arièle CESAR**  
Conseillère déléguée  
Vice-présidente de la commission Vie scolaire et transport

**11. Jean-Luc CLUZEL**  
Conseiller délégué  
Vice-président de la commission Vie associative et culturelle

### 12. Catherine HOARAU

Conseillère déléguée  
Vice-présidente des commissions Environnement et Urbanisme et logement

**Dominique LOPEZ**  
[photo non communiquée]  
Conseiller municipal  
Elu sur la section d'Argnat

**13. Jean-François MACHEBEUF**  
Conseiller délégué  
Président de la commission Vie associative et culturelle  
Vice-président des commissions Finances et Développement économique

**14. Maryline MONNET**  
Conseillère municipale  
Elue sur la section d'Argnat

**15. Jacques NURY**  
Conseiller délégué  
Vice-président des commissions Aménagement voirie et Communication

**16. Dominique TORTAJADA**  
Conseiller délégué  
Président de la commission Bâtiments

**17. Nicolas WEINMEISTER**  
Conseiller délégué  
Président de la commission Communication



10



11



12



13



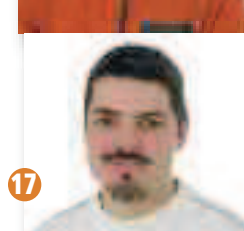
14



15



16



17

### LE MAIRE

Elu par le Conseil municipal, le Maire a un triple rôle :  
1 - Il est le représentant de l'Etat dans la commune.  
A ce titre, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire, chargé de missions déléguées par l'Etat :

- gérer les services administratifs (état civil, listes électorales, listes de conscription...)
- faire exécuter les lois, règlements et décisions transmis par la Préfecture,
- enfin, le Maire est responsable de la sécurité civile (centre de secours, sapeurs-pompiers).

2 - Il est le chef de l'administration communale.  
Aux côtés des Adjoints, il assume quotidiennement de nombreuses charges : faire exécuter les décisions du Conseil municipal, préparer le budget et ordonner les dépenses, signer les contrats, diriger les travaux, etc.

3 - Il joue le rôle d'ambassadeur de la commune auprès des pouvoirs publics et de tous les interlocuteurs (organismes publics, etc) qui peuvent influencer sur le sort de la commune.

### LES ADJOINTS

Les Adjoints sont chargés d'assumer des fonctions par délégation du Maire, éventuellement de suppléer le Maire en cas d'empêchement. Ils exercent leurs responsabilités dans un ou plusieurs domaines spécifiques qui sont votés par le Conseil municipal.

### LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité autorise le Maire à donner des délégations à des Conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi « dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation ». Les délégations, votées en Conseil municipal, doivent être précises et désigner un domaine de compétence effectif.

Les Conseillers délégués peuvent bénéficier d'une indemnité spécifique. En raison de leur délégation, les Conseillers délégués participent à l'exercice des pouvoirs dévolus au Maire. À ce titre, ils peuvent appartenir à l'exécutif municipal.

### VOS ÉLUS SONT À VOTRE DISPOSITION

Pour contacter et/ou rencontrer les élus du Conseil municipal, adressez-vous à la Mairie de Sayat, Rue des Mailleries, Tél. 04 73 62 81 23, E-mail [mairie@sayat.fr](mailto:mairie@sayat.fr)

Tous les élus sont à votre disposition pour fixer un rendez-vous et répondre à vos questions.